

**Note de cadrage au titre du projet sportif territorial (PST)  
en faveur du soutien à la professionnalisation du mouvement sportif  
en Occitanie**

**Fiche thématique : Soutien à l'apprentissage**

Pour soutenir la professionnalisation du mouvement sportif, le soutien de l'Agence nationale du sport continue à être mobilisé sous forme d'une aide aux employeurs de salariés en contrat d'apprentissage dans le champ sportif et dans conditions cumulatives suivantes :

- L'association doit être éligible (voir note de cadrage générale)
- La subvention est attribuée pour la durée du contrat d'apprentissage et pour 2 ans maximum
- La formation associée au contrat d'apprentissage doit conduire à une certification figurant à l'annexe II-1 du Code du sport
- L'aide se limite notamment aux seules associations qui ne seraient pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention

### L'aide financière

La subvention est **exclusivement annuelle** et variable de 2000 € à 6000 € (plafond) par apprenti selon l'âge du candidat et le niveau de formation suivie :

Age	Formation de niveau IV (BPJEPS)	Formation de niveau III (DEJEPS/DESJEPS)
Jeune de - 21 ans	<b>0 €</b>	<b>4 000 €</b>
Jeune âgé entre 21 et 25 ans	<b>2 000 €</b>	<b>4 000 €</b>
Jeune de + 26 ans	<b>4 000 €</b>	

### Comment faire une demande ?

**Etape 1 :** Contacter les référents emplois de la DRJSCS (pour les ligues et comités régionaux) ou des DDCCS-PP (pour les comités départementaux et clubs) avant toute demande sur ce dispositif.

**Etape 2 :** Procédure à suivre sur « le compte asso »:

1. Renseigner une fiche projet lors de votre demande de subvention via « le compte asso » **avant le 05 Juin 2020** (date limite d'envoi des dossiers de subventions).
2. Dans la rubrique « sélectionner un sous-dispositif », choisissez l'intitulé :
  - **Aide à l'apprentissage**
3. Puis lors de votre saisie du projet, sélectionner les intitulés ci-dessous :
  - Nature de l'aide : **Aide à l'apprentissage**
  - Modalité de l'aide : **Aide ponctuelle à l'apprentissage**

## Pour plus d'informations...

Le portail de l'alternance du ministère du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle et du dialogue social présente des informations utiles et notamment une simulation en ligne des salaires et des coûts employeurs relatifs à l'apprentissage : [https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance).

## Les référents des services déconcentrés de l'Etat en Occitanie

DRJSCS OCCITANIE	David NIEL	<a href="mailto:david.niel@jscs.gouv.fr">david.niel@jscs.gouv.fr</a>	04 67 10 14 37
ARIEGE	Alexandra MERIGOT	<a href="mailto:alexandra.merigot@ariege.gouv.fr">alexandra.merigot@ariege.gouv.fr</a>	05 61 02 43 79
AUDE	Franck SCHISANO	<a href="mailto:franck.schisano@aude.gouv.fr">franck.schisano@aude.gouv.fr</a>	04 34 42 90 46
AVEYRON	Laure MOREAU	<a href="mailto:laure.moreau@aveyron.gouv.fr">laure.moreau@aveyron.gouv.fr</a>	05 65 73 52 49
GARD	Laurent HOFER	<a href="mailto:laurent.hofer@gard.gouv.fr">laurent.hofer@gard.gouv.fr</a>	04 30 08 61 63
HAUTE-GARONNE	Philippe MIGEON	<a href="mailto:philippe.migeon@haute-garonne.gouv.fr">philippe.migeon@haute-garonne.gouv.fr</a>	05 34 45 37 87
GERS	Pascale CORBILLE	<a href="mailto:pascale.corbille@gers.gouv.fr">pascale.corbille@gers.gouv.fr</a>	05 81 67 22 34
HERAULT	Stéphane LIGER	<a href="mailto:stephane.liger@herault.gouv.fr">stephane.liger@herault.gouv.fr</a>	04 67 41 72 63
LOT	Cédric BOURRICAUD	<a href="mailto:cedric.bourricaud@lot.gouv.fr">cedric.bourricaud@lot.gouv.fr</a>	05 65 20 56 62
LOZERE	Jean FABRE	<a href="mailto:jean.fabre@lozere.gouv.fr">jean.fabre@lozere.gouv.fr</a>	04 30 11 10 14
HAUTES PYRENEES	Boris LAURINE	<a href="mailto:boris.laurine@hautes-pyrenees.gouv.fr">boris.laurine@hautes-pyrenees.gouv.fr</a>	05 62 46 42 28
PYRENEES ORIENTALES	Gérard MEROU	<a href="mailto:gerard.merou@pyrenees-orientales.gouv.fr">gerard.merou@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>	04 68 35 73 20
TARN	Didier CABANEL	<a href="mailto:didier.cabanel@tarn.gouv.fr">didier.cabanel@tarn.gouv.fr</a>	05 81 27 53 61
TARN ET GARONNE	Patrick BASTIDE	<a href="mailto:patrick.bastide@tarn-et-garonne.gouv.fr">patrick.bastide@tarn-et-garonne.gouv.fr</a>	05 63 21 18 72